

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 à 19h30

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Président : M. Pascal BRUN

Présents : M. Franck BOUDOT. M. Sébastien CHAPPUY. Mme Camille CHERBLANC. Mme Marcelle COMBE. Mme Monique DARMEZIN. M. Christophe DEPORTE. Mme Sylvie GARDETTE. M. Gilles GOY. M. Jean-Baptiste MOOS. Mme Cécile PIERRAT. M. Pascal TRAMBOUZE. Mme Florence VERNE

Absents : Mme Catherine PLASSE (pouvoir à Mme Marcelle COMBE)

Secrétaire : Mme Florence VERNE

Ordre du jour :

Avant de commencer la séance de Conseil, monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'ajouter en point de délibération : la fixation d'un tarif de cantine pour les personnels de l'éducation nationale et intervenants extérieurs à l'école.

1 - Nomination d'un secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

3 – BP 2023 – Décision modificative n°2

4 – Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2023

5 – Vote de la subvention à la Mouffletterie au titre de l'année 2022

6 – Délégation du Conseil Municipal au Maire : Créances admises en non-valeur

7 – Convention d'achat du gaz avec l'UGAP – GAZ 2025

8 – COR : Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif

9 – Fixation d'un tarif de cantine pour les personnels de l'éducation nationale et des intervenants extérieurs

10 – Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

- *Les membres du Conseil n'ayant pas d'observation à formuler, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.*

Délibération n° 19/10/2023-25 – BP 2023 – décision modificative n° 2

Monsieur Sébastien CHAPPUY informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régulariser le remboursement de l'avance faite à l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux de la RD 308 :

➤ Section Investissement :

DEPENSES	RECETTES
<p>OP 403 Bâtiments communaux - Compte 2135 – Installations générales :</p> <p>- 15 000,00 €</p>	<p>OP 402 Voirie - Compte 1346 – Participation Dpt :</p> <p>- 15 000,00 €</p>
<p>Compte 2112 – Chap 041 – Terrains de voirie :</p> <p>+ 15 000,00 €</p>	<p>Compte 238 – Chap 041 – Avances versées :</p> <p>+ 15 000,00 €</p>

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la décision modificative n° 2.*

Délibération n° 19/10/2023-26 – Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la répartition des subventions à diverses associations d'après les crédits inscrits à l'article 6574 du budget de 2023.

Monsieur Sébastien CHAPPUY précise que dans sa séance du 12 septembre 2023, la commission sports/associations a pris en compte de nouveaux critères d'attribution (privilégier les associations du village, encadrement d'enfants, délai de retour des dossiers...) et a modifié les montants des subventions par rapport à l'année 2022.

Monsieur Sébastien CHAPPUY rappelle qu'il y a une date limite de dépôt des dossiers et que malgré des relances, certains ont vraiment dépassé les délais. Il rappelle donc que les dossiers sont à déposer pour le 31 mai au plus tard et qu'une relance est possible mais avec un dépôt au 30 juin (cette année, le dernier dossier est arrivé en septembre...). Si le dossier n'est pas déposé dans les temps, l'octroi de la subvention sera remis en question.

Monsieur le Maire précise que pour cette fois, il a souhaité ne pas pénaliser les retardataires. Il informe également que les Amis du Musée ont, cette année, une subvention en raison de l'organisation d'une manifestation pour les journées du patrimoine mais que ce n'est pas automatique chaque année.

Monsieur le Maire précise également que l'année prochaine, les Amis du Quartier Déchelette et le Moulin du Pont Mondet vont également déposer un dossier.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, VALIDE la proposition de la Commission, FIXE le montant des subventions aux associations au titre de 2023 comme suit, DIT que cette dépense est imputée au compte 6574 :*

Nom	Pour mémoire 2022	Proposition 2023
ACPG/CATM	60.00 €	60.00 €

CLUB SOURIRE D'AUTOMNE	100,00 €	100,00 €
COMITE DES FÊTES	300,00 €	350,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	150,00 €	150,00 €
LES AMIS DE LA PETANQUE	50,00 €	50,00 €
SOU DES ECOLES	700,00 €	700,00 €
ST JEAN LA BUSSIERE BASKET	700,00 €	800,00 €
ST JEAN FOOT BALL	250,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	350,00 €	350,00 €
TENNIS CLUB	620,00 €	700,00 €
AMICALE BOULE	50,00 €	50,00 €
RADIO VAL DE REINS	150,00 €	150,00 €
USEP (Association sportive de l'école)	280,00 €	300,00 €
LES AMIS MUSICIENS	300,00 €	300,00 €
EVEIL SPORTIF	150,00 €	0,00 €

RASED	0,00 €	90,00 €
LES AMIS DU MUSEE	0,00 €	100,00 €

Délibération n° 19/10/2023-27 – Vote de la subvention à la Mouffletterie au titre de l'année 2022

Après clôture des comptes de l'exercice 2022, le Centre Social d'Amplepuis a transmis en mairie le montant de la participation financière de la commune au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » soit 2 189,41 €.

(Pour mémoire, à la clôture des comptes de l'exercice 2021, le montant était de 3 869,00 €.)

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le versement de cette participation.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, VOTE une subvention **2 189,41 €** au centre social d'Amplepuis pour le fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » et **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2023.*

Délibération n° 19/10/2023-28 – Délégation du Conseil Municipal au Maire : Créances admises en non-valeur

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil la simplification de la procédure d'admission des créances en non-valeur en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023, suite à la parution du décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le Maire, le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation.

L'article 1 de ce décret a ainsi inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales l'article D. 2122-7-2, la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire l'autorisation d'admettre en non-valeur les créances inférieures ou égales à 100,00 € sur proposition du Trésorier.

L'article précise également que le Maire doit rendre compte de ses décisions au moins une fois par an à l'aide d'une liste des créances admises en non-valeur et des motifs ayant conduit à cette admission.

Il est demandé aux membres du Conseil de donner cette délégation au Maire.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de déléguer au Maire l'admission en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100,00 € sur proposition du Trésorier.*

Délibération n° 19/10/2023-29 – Convention d'achat du gaz avec l'UGAP – GAZ 2025

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil a adhéré à la Vague 7 du marché GAZ avec l'UGAP pour bénéficier de tarifs négociés.

La convention va prendre fin au 30/06/2025 et il est nécessaire de réaliser le recensement des besoins et signer la convention d'adhésion au marché GAZ 2025 avant le 26 janvier 2024.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** monsieur le Maire à adhérer à l'offre de l'UGAP GAZ 2025 et à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.*

Délibération n° 19/10/2023-30 – COR : Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif

Après présentation, par monsieur le Maire, du rapport 2022 réalisé par les services de la COR,

- *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et **EST INFORME** que ce rapport est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie et à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.*

Délibération n° 19/10/2023-31 – Fixation d'un tarif de cantine pour les personnels de l'éducation nationale et les intervenants extérieurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Directrice de l'école a demandé en mairie si les institutrices pouvaient manger à la cantine. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pour l'instant pas possible de leur facturer des repas car la délibération actuelle ne prévoit qu'un tarif par enfant et un tarif de repas de secours en cas de non inscription de l'enfant dans le délai imparti.

Aussi, au vu de ce qui peut se pratiquer dans beaucoup de communes, monsieur le Maire propose de fixer le tarif du repas pour les personnels de l'éducation nationale et les intervenants extérieurs au même tarif que le repas de secours soit à 5 €.

- *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **FIXE** le montant du repas à 5,00 € pour les personnels de l'éducation nationale et les intervenants extérieurs à compter du 1^{er} novembre 2023.*

Questions diverses

Parking du Groupe Scolaire : Monsieur Pascal TRAMBOUZE informe les membres du Conseil qu'il est souhaitable de mettre un sens de circulation sur le parking du groupe scolaire : entrée par l'entrée la plus proche du Bourg et sortie devant l'entrée de la salle.

Madame Florence VERNE dit que cela se fait dans beaucoup de communes et demande avec madame Monique DARMEZIN si cela ne posera pas de problème pour les cars.

Monsieur le Maire répond que les cars auront la possibilité de rentrer en marche arrière.

Madame Camille CHERBLANC fait remarquer qu'il serait bien que les parents arrêtent de se garer des deux côtés le long de la route en bas du chemin de l'école et notamment le long des bandes jaunes.

Monsieur le Maire répond que cette question a également été abordée au Conseil d'école du 16 octobre et il propose la solution d'installer des quilles pour ne faire qu'une seule voie de circulation.

Monsieur Franck BOUDOT propose de dessiner des zébras jaunes sur la route pour indiquer qu'il est interdit de stationner.

Madame Florence VERNE propose d'installer des quilles avec des sens alternés de circulation.

Monsieur le Maire répond que s'agissant d'une voirie intercommunale, il va se renseigner auprès de la COR sur les possibilités à mettre en œuvre.

Fibre optique : Monsieur le Maire informe le Conseil le déploiement de la fibre optique continue et qu'il reste, dans la commune, 87 raccordements de foyers à réaliser par l'entreprise Orange.

Madame Florence VERNE fait part des remontées de certains habitants qui disent que c'est de la faute de la mairie si cela ne va pas plus vite. Et que par exemple, à St Victor, la Municipalité a fait avancer le déploiement plus vite.

Monsieur le Maire répond que le déploiement de la fibre optique est une compétence départementale et que le Département du Rhône a fait le choix de la déléguer à l'entreprise Orange (pour notre territoire) et que cette dernière finance les travaux sur ses budgets propres.

A ce titre, l'entreprise Orange est libre de ses plannings de réalisation des travaux et rend compte à peu près 1 fois par an de l'avancée du déploiement.

Par ailleurs monsieur le Maire rappelle que l'entreprise a pris beaucoup de retard mais que la fin du déploiement devrait intervenir au plus tard à l'été 2024.

Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas se comparer avec les communes de la Loire car le déploiement a été terminé bien avant notre Département et avec d'autres modalités de gestion.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la fin du réseau EPARI qui permettait une connexion au réseau du câble pour les sites de la mairie et de l'école, ces derniers sont désormais raccordés à la fibre optique via notre opérateur de téléphonie.

Logement du groupe scolaire : Monsieur le Maire informe le Conseil que le logement vacant au groupe scolaire sera réhabilité en 2024.

Logement au-dessus de l'agence postale : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera remis à la location prochainement après un rafraîchissement réalisé par les agents techniques.

Logement Av. Victor Hugo : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Lepine va procéder au remplacement de la Chaudière vieille de 30 ans.

Vestiaires sportifs : Monsieur le Maire informe le Conseil que le club de foot a signalé une infiltration d'eau dans leurs vestiaires. Après inspection, il a été détecté un problème d'infiltration d'eau depuis la terrasse située au-dessus. L'entreprise Anthony Denous Etanchéité a réalisé les travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse pour un montant de 2 897,07 €.

Les agents techniques ont déposé les dalles de la terrasse avant les travaux et les ont réinstallées suite à l'intervention de l'entreprise.

Ecole – Voyage scolaire : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune va financer le bus pour le voyage scolaire des classes de CE et CM. Le montant s'élève à 1 700 €.

Ecole – Plan Vigipirate Alerte Attentat : Monsieur le Maire informe le Conseil que les consignes données par le Rectorat, suite à l'attentat du 13 octobre dernier, impose un contrôle visuel des personnes qui déposent et viennent chercher les enfants. Monsieur le Maire précise que ce contrôle n'est pour l'instant pas possible par le personnel de l'école le matin et le soir, de nuit, car il manque de l'éclairage et un visiophone. Les démarches sont donc entamées pour équiper l'école d'un visiophone avec écran dans l'algeco et d'un éclairage suffisant au portillon de l'école pour permettre ce contrôle à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Madame Camille CHERBLANC demande ce qu'il en est des règles à appliquer pour l'organisation des manifestations à venir par rapport à l'Urgence Attentat.

Monsieur le Maire répond que pour l'instant aucune interdiction n'a été décidée par la Préfecture du Rhône, il convient juste de sécuriser les accès aux manifestations (barrières, éviter les files d'attente...)

Restauration scolaire : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'audit annuel de la cantine a été réalisé le 5 octobre dernier et que les résultats montrent une conformité totale aux règles d'hygiène en vigueur.

Logements de l'OPAC du Rhône : Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à des modifications de permis de construire demandées par l'OPAC du Rhône à la société BATIM, le démarrage des travaux de construction des logements a pris du retard.

Nouveau gymnase d'Amplepuis : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu un courrier de la part de la Commune d'Amplepuis pour demander une participation financière exceptionnelle pour la construction du nouveau gymnase en raison de la hausse du coût du projet par rapport au prévisionnel (contexte inflationniste) et de la présence d'adhérents issus de St Jean La Bussière dans les clubs d'Amplepuis (notamment les clubs de gym).

Il est donc demandé de participer à l'achat de matériel de gym.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil ce qu'ils en pensent.

Monsieur Sébastien CHAPPUY précise que sans les adhérents des autres communes, les clubs d'Amplepuis n'auraient pas autant grossi et que la Commune n'aurait pas pu se lancer dans un tel projet.

Madame Camille CHERBLANC ne comprend pas cette demande car il lui semble que le matériel de gym de la salle de la Vallée va être repris par les clubs.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion à ce sujet est prévue fin novembre en mairie d'Amplepuis.

Après débat, la majorité des élus reste sceptique quant à cette demande.

RD 308 – Travaux entrée nord : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux sont presque terminés. La réception des travaux avec l'entreprise EIFFAGE est prévue le 26 octobre.

L'entreprise PJA chargée des espaces verts devraient réaliser la plantation des arbres et arbustes courant novembre, à voir en fonction de la météo.

Monsieur le Maire précise que le marquage au sol réalisé restera tel quel, c'est-à-dire ligne blanche uniquement au niveau de l'arrêt de bus. Il ajoute que selon les services départementaux et le cabinet Réalités, le marquage n'est pas nécessaire en agglomération car le code de la route prévoit déjà une interdiction de doubler en aggro.

Mesdames Florence VERNE et Camille CHERBLANC font remarquer que le plateau à l'entrée du village est trop bas et qu'il ne ralentit donc pas beaucoup la vitesse des véhicules, de plus des usagers de la route doublent sur le plateau et au niveau des arrêts de bus.

Monsieur le Maire et monsieur Franck BOUDOT indiquent que le plateau est au plus haut de ce qui peut se faire légalement.

Plusieurs élus demandent si c'est possible de faire néanmoins réaliser un marquage au sol avec une bande blanche continue pour éviter les doublages en aggro. Ils pensent que délimiter les voies de circulation permettra aux usagers de rester à droite car beaucoup roulent au milieu de la route, même les camions.

Monsieur le Maire répond que oui, c'est possible mais à la charge de la Commune, donc à voir à l'usage.

Madame Monique DARMEZIN demande si on peut communiquer sur le coût global de cette opération.

Monsieur le Maire répond favorablement.

Madame Cécile PIERRAT dit que l'on peut mettre cette info dans la prochaine gazette ou le bulletin municipal 2024.

Chemin du Rôty : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de voirie ont été terminés courant septembre par l'entreprise EIFFAGE pour un coût de 8 517,60 € à la charge de la commune pour les bordures et les trottoirs.

Madame Camille CHERBLANC demande quand les travaux de finition des trottoirs seront terminés car ils ne sont pas pratiques avec des poussettes.

Monsieur le Maire répond que les agents techniques vont les damer prochainement.

Manifestations à venir : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des manifestations à venir :

- Commémoration du 11 novembre 1918 : le samedi 11 novembre à 9h00 au Cimetière du Bourg
- Arbre de Noël des anciens : le dimanche 19 novembre 2023. Cette année il y aura la distribution des bons d'achats mais un sondage sera réalisé prochainement pour connaître leur préférence : bon d'achat ou repas.
- Vœux de la Municipalité : le vendredi 19 janvier 2024 à 19h30 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la **séance est levée à 21h40.**

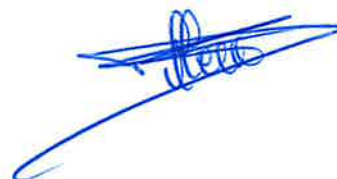
Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 19 octobre 2023.

Approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2023.

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Buss', written in a cursive style.

Le Secrétaire,

A blue ink signature, appearing to be 'Léves', written in a cursive style.